

DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUIL DE PARTICIPATION
FS/EM/04/2008

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Millennium Ventures représentée par son gérant, Monsieur Said Rkaibi, a déclaré le 2 janvier 2008, avoir acquis sur le marché central, le 27 décembre 2007, 33.932 actions Distrisoft, au cours unitaire de 859,00 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Millenium Ventures détient 63.630 actions Distrisoft, soit 18,77% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, Millenium Ventures envisage d'arrêter ses achats sur la valeur Distrisoft.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières